



Avenant n°1 de la convention de délégation de gestion Startups d'État DGALN/DHUP

Entre

La **Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN)**

Adresse : Tour Séquoia, 1 place Carpeaux, 92800 Puteaux

Représentée par Stéphanie DUPUY-LYON, Directrice générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Ci-après dénommée « le délégataire » ou « DGALN »

Et

La **Direction Interministérielle du Numérique (DINUM)**

Adresse : 20 avenue de Ségur – TSA 30 719 75 334 PARIS Cedex 07,
Représentée par Nadi Bou Hanna, Directeur interministériel du numérique,
Ci-après dénommée « le délégant » ou « la DINUM »,

Contexte

Une convention de délégation de gestion entre le délégataire et la DINUM a été signée le 8 avril 2021 pour construire, accélérer et consolider les services numériques incubés suivant l'approche beta.gouv.fr

Cet avenant vise à augmenter les crédits alloués dans le cadre de la convention.

Article 1 : Exécution financière de la délégation

Le présent avenant modifie le montant du plafond prévu à l'article 5 de la convention initiale. Pour la poursuite du projet, le délégant met à disposition du délégataire un financement supplémentaire de 223 000€ en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP). Le budget total de cette convention s'élève à 1 123 000€ en AE et CP.

Le délégant s'engage à mettre à disposition du délégataire ces crédits nécessaires à la signature de l'avenant sur l'UO 0135-CECS-ELAB.

Les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Fait à Paris, le

Le délégataire

La DINUM